



CONSULADO GENERAL DE ESPAÑA EN GINEBRA

Att. Dpto. Cancillería
Av. Blanc 53, 1202 Genève (Suiza)



NÚMERO DE IDENTIDAD DE EXTRANJEROS (NIE)

Consultez le site web de la Police espagnole afin d'obtenir l'information la plus récente sur le NIE:
http://www.policia.es/documentacion/no_comunitarios/nie.html

Information générale concernant le NIE émanant du Ministère d'Affaires Etrangères:
<http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/ServiciosAlCiudadano/InformacionParaExtranjeros/Paginas/NIE.aspx>

Le *Número de Identidad de Extranjero* (NIE) –Numéro d'Identité d'Étranger– permet d'identifier les étrangers qui entretiennent des relations avec l'Espagne pour des raisons économiques, professionnelles ou sociales (acquisition/vente de biens immobiliers, héritages, opérations bancaires, création de sociétés, etc.). Le NIE identifie dans plusieurs domaines et c'est un prérequis pour s'acquitter des impôts suite à des opérations avec une incidence fiscale (Art. 206 RD 557/2011 <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2011-7703>)

Les citoyens étrangers résidant dans la démarcation consulaire de Genève (GE, VD, VS) peuvent demander le NIE en personne ou à travers une procuración notariée:

- a) auprès du Consulat Général d'Espagne à Genève;
- b) en Espagne dans les commissariats de police d'étrangers (*Comisaría de Policía de Extranjeros*) autorisés à émettre le NIE:

http://www.policia.es/depen_intermedia.html

Cependant, les citoyens étrangers qui ont l'intention de résider en Espagne obtiendront leur NIE suite à la demande d'un permis de résident auprès de la Police en Espagne (si vous êtes ressortissant CH/UE) ou à travers une visa de résidence (citoyen d'autre pays). Si vous avez besoin du NIE préalablement, vous pourriez le demander au Consulat en justifiant le motif (location logement, ouvrir compte bancaire, etc).

Les citoyens espagnols possédant une autre nationalité doivent demander le *Número de Identificación Fiscal* (NIF), et non le NIE, car ils ne sont pas considérés étrangers en Espagne. Consultez la section "[Número de Identificación Fiscal \(NIF\)](#)" de notre site web.

Demande de NIE sur place à travers le Consulat Général d'Espagne à Genève – Documents nécessaires

- Original et photocopie du passeport en vigueur (et/ou carte d'identité pour les ressortissants CH ou UE).
- Document prouvant votre résidence dans la démarcation consulaire de Genève (GE, VD, VS).
- Si vous représentez une tierce personne, apportez une procuración notariée (contactez-nous pour + d'info).
- Si vous n'avez pas un e-mail pour recevoir le NIE, une enveloppe affranchie avec votre adresse.

Présentation de la demande: du L au V durant [les heures d'ouverture](#) sans besoin de rendez-vous.

Coût: env. 12 CHF à payer par carte de paiement (Maestro, Visa ou Mastercard).

Délai: 2 à 3 semaines après la demande du NIE, vous le recevrez par e-mail. Le NIE est transmis dans un délai maximal de 5 jours ouvrables si la demande est déposée en Espagne.

En raison d'urgence, il est possible d'obtenir un [Número de Identificación Fiscal pour étranger \(NIF-M\)](#) qui permet d'identifier la personne uniquement aux effets fiscaux.

Validité: le NIE est un numéro à vie.

Renouvellement du certificat contenant le NIE auprès de ce Consulat

Si vous avez perdu votre NIE ou le certificat avait un délai de validité, vous pourrez le renouveler à travers ce Consulat. Il faudra apporter les mêmes documents que lors de la première obtention parce que la procédure est la même.